

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1367

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : DBAUI Abdennabi

Date de naissance : 1952

Adresse : Avenue - adresse

Tél. 0661867867

Total des frais engagés : 902140 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr MOHAMED DAKHCH
SPECIALISTE EN MEDECINE INTERNE
HAY MOHAMMADIE
AV. C, IMM. 10 - N°1, CASABLANCA
TEL: 02 62 01 95

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : KALMOUKI Abdellah Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Alfred in artriculus

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Dakhch

Le : 01 JUIN 2023

Signature de l'adhérent(e) :

DBAUI Abdennabi

MUPRAS

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10 MAI 2023	CS		2000	Dr MOHAMED DAKHCH RECHERCHISTE EN MEDICINE INTERNE HAY MOHAMMADIA S. IMM. 10 NO 1, CASABLANCA 022 62 07 95

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<p>ARMERIA PHARMACIE REGIONALE Said BENJELLOUN 94, LOT NAIT N°4-DEROUA Tél: 05 22 51 47 02</p> <p>05 20 74 810 05 20 74 810</p>	0.05.23	602.40

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

The diagram shows a dental arch with 28 numbered teeth. The teeth are arranged in four quadrants: Upper Left (UL) with numbers 1 through 8; Upper Right (UR) with numbers 1 through 8; Lower Left (LL) with numbers 1 through 8; and Lower Right (LR) with numbers 1 through 8. A coordinate system is overlaid on the arch, with the vertical axis labeled 'H' at the top and 'D' at the bottom. The horizontal axis is labeled 'G' on the right and 'P' on the left. The teeth are represented by circles with numbers, and the arch is shown in a perspective view.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Mohamed DAKHCH

الدكتور محمد الضخش

Spécialiste en Médecine Interne

Ancien Médecin du C.H.U

IBN ROCHD

Rhumatologie - Maladies du sang

Ex - Chef du Service de Médecine

à l'Hôpital Bouafi

اختصاصي في الطب الباطني
طبيب سابق بمستشفى ابن رشد
أمراض المفاصل - الأمراض المقوية
(الروماتيزم)

رئيس سابق بقسم مصلحة الطب
بمستشفى محمد بو الوافي

KARMOUKH ANDY

Casablanca, le : الدار البيضاء، في :

10 MAI 2023

31,00

Molac 15

TMi

AS

30,00 x 9

Do LTRM

1/2

1/2

1/2

(250)

93,00

Koftrad 5 mg

Koftrad

59,50

Albend 50

53,00 x 2

cunt

nguaf

AS

folk as

250

1. Di 7100 5- (250)

24/1

AS

(250)

→

LA PHARMACIE REGIONALE
Dr. Saad BEN HAFID
IMM. 94, 10, 05, 22, 51, 47
Tél. : 06.20.74.810

Abu 15 pris

150,00

Céléstine

200

15

44,90

Delta 6 mg

15

Delta

119,00

Osteocair

15

leucain

59,10

Ts603,40

Dr MOHAMED DAKHCH
SPECIALISTE EN MEDECINE INTERNE
HAY MOHAMMADIE
AV. C. IMAL 10 NE 1000 CASABLANCA
TEL: 02 22 62 01 95

Di-INDO® 50 mg 15 comprimés

PPU 53DH00
EXP 09/2024
LOT 24019 3

Di-INDO® 50 mg 15 comprimés
Dr. J. A. S. ELLOUN
Hrm. 94, Lot NAIT N-4-DEROUA
Tel: 05 51 47 07

INPE: 062074810

OSTEOCARE 30 CP
PVC : 119,00 DH

Ut Av
31/12/2026
Lot :
283169

IPHABIOTICS

5 021265 244683

Lot. 111

PPV : 150,00

Exp.

P10002677

30,00

30 DH 00
06/25
L 1958

PPV: 47,00 DH

IBERMA

6 118001 040131

MOBIC 15mg / 1,5ml
(Meloxicam)

Boîte de 3 ampoules injectables
BOTTU S.A. PPV : 37 DH 00

LOT : 8977
UT.AV : 05/25
PPV: 23DH00